

Summary report of discussions

Podgorica (Montenegro), 5 and 6 May 2015

Revision of the Regional Convention

on pan-Euro-Mediterranean preferential rules of origin

The presentations, proposals and discussions at the high-level seminar on the revision of the PEM Convention in Podgorica (Montenegro) on 5-6 May 2015, following up on the seminar in Catania in September 2014 and the ensuing PEM Working Group meeting in October 2014, focussed on the duty drawback prohibition, full cumulation, certification, tolerances, rules of origin for textiles and textile products and list rules for (processed) agricultural products and industrial products.

The general understanding was that it is important to stabilise some general conditions so as to allow focusing further discussion on list rules.

In this regard, it is expected that agreement on removing the duty drawback prohibition as well as on generalising full cumulation will be confirmed at the next PEM Working Group meeting on 10 and 11 June 2015.

This, amongst others, should pave the way to reaching agreement on the list rules for (processed) agricultural products, textiles and textile products and industrial products. A way forward was confirmed in relation to some specific rules. The main remaining issues concern textiles, sugar containing products and some vegetable oils. On textiles, participants have been asked to react to the questionnaire by 31 May 2015.

More discussion is needed on the potential for establishing a common system for certification and verification taking account of the need to facilitate trade while containing risks of circumvention.

It is understood that contracting parties are not constrained by the Convention to enter into bilateral derogation agreements. Attention will need to be given to the need for transparency including the appropriateness of modifying the procedure for amending or supplementing Appendix II.

Compte rendu succinct des discussions

Podgorica (Monténégro), 5 et 6 mai 2015,

Révision de la convention régionale

sur les règles d'origine préférentielle paneuro-méditerranéennes

Lors du séminaire à haut niveau sur la révision de la Convention PEM à Podgorica (Monténégro) les 5 et 6 mai 2015, à la suite du séminaire à Catane en septembre 2014 et du groupe de travail PEM en octobre 2014, les présentations, les propositions et les débats se sont concentrés sur l'interdiction de ristourne de droits, le cumul total, la certification, les tolérances, les règles d'origine pour le textile et les produits textiles et les règles de liste pour les produits agricoles (transformés) et les produits industriels.

D'un commun accord, il est important de stabiliser plusieurs conditions de portée générale, avant d'aller plus loin dans la discussion des règles de liste.

En conséquence, il est attendu que la suppression de l'interdiction de la ristourne de droits et la généralisation du cumul total soient confirmées lors du prochain groupe de travail des 10 et 11 juin 2015.

Ensemble, ces avancées devraient mener vers un accord en ce qui concerne les règles de liste pour les produits agricoles (transformés), les textiles et les produits textiles et les produits industriels. Cette dynamique a été confirmée pour certaines règles de liste.

Les principaux points restant à discuter concernent le textile, les produits contenant du sucre et certaines huiles végétales. En ce qui concerne le textile, les participants sont invités à répondre au questionnaire pour le 31 mai 2015.

Il est nécessaire de poursuivre la discussion pour établir un système commun de certification et de vérification, en prenant en considération la nécessité de faciliter les échanges tout en maîtrisant les risques de contournement.

Il est admis que la Convention n'entrave pas l'adoption de dérogations bilatérales par les parties contractantes. Il s'agira de porter l'attention à la nécessité de transparence, incluant le besoin éventuel d'adapter la procédure pour modifier ou compléter l'appendice II.